

EDITO DE MONSIEUR LE MAIRE

Cultiver son goût au rythme au Conservatoire

« Les goûts et les couleurs ne se discutent pas » affirme l'adage, pour mieux souligner combien le goût est affaire de sensibilité individuelle, d'émotion très personnelle. Mais que l'on aime, ou pas, que l'on adore, ou que l'on déteste, encore faut-il... goûter! Et savoir apprécier! Pour franchir le pas, rien de tel qu'une initiation, qu'un apprentissage en



bonne et due forme sur les chemins ô combien révélateurs et épanouissants de la découverte.

Qu'il est bon, parfois d'opposer le culte des stars à la culture des arts. Laisser s'éteindre le petit écran pour mieux réveiller le spectacle vivant. Et montrer à nos jeunes, combien la réalité de la télé, faiseuse de gloire éphémère, est triste et pâlotte face aux lumières de la scène. L'ascension artistique, la vraie, commence souvent très tôt : à l'âge des cours d'école pour la musique. Les écoles de la rigueur ouvrent alors leurs portes. Elles sont rares. Aussi rares que les talents qui émergent de leur creuset artistique.

On ne devient pas grand musicien d'un coup de baguette de chef d'orchestre. Il n'empêche. Se dire que non loin de chez soi, le conservatoire en question existe... Et qu'il est là, à Saint-Laurent-du-Var, à portée de main, à portée de rêve depuis trente ans...

Alors bien sûr le rêve ne suffit pas. Passion, volonté et persévérance ne démentiront hélas jamais le précepte « beaucoup d'appelés et peu d'élus ». Mais de telles valeurs, ainsi acquises, sont un excellent dépoussiérant antipaillettes. Un remède imparable contre la poudre aux yeux jetée par le tube cathodique. Car finalement, la vraie star, c'est le conservatoire ouvert à tous les jeunes laurentins. Un lieu qui cultive l'apprentissage depuis 30 ans et rayonne dans notre Département.

Bonne année à tous, sous le signe de la créativité, de l'audace et de l'excellence!

JOSEPH SEGURA

Maire de Saint-Laurent-du-Var Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

EDITO DU DIRECTEUR

Depuis 1991, le Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique de Saint-Laurent-du-Var dispense un enseignement artistique spécialisé de qualité ouvert à tous, tant pour la musique que le théâtre. Il se



mobilise au quotidien pour favoriser la rencontre entre tous les usagers: enseignants/artistes, élèves et familles, spectateurs lors des spectacles autour d'œuvres du répertoire et/ou créatives. A travers et au-delà de l'enseignement, l'objectif principal est de rendre les élèves acteurs de la vie artistique et culturelle locale

L'originalité du projet du Conservatoire tient aux transversalités des styles et aux ouvertures proposées, notamment en faveur des Musiques Actuelles Amplifiées pour lesquelles un espace spécifique et superbement doté de matériaux musicaux et informatiques issues des dernières technologies autour des musiques amplifiées vient de s'ouvrir: la « Villa ». Les esthétiques artistiques traditionnelles classiques et plus contemporaines de la structure centrale de l'avenue du Général Leclerc, et du Théâtre Georges Brassens pour l'art dramatique, ne sont pas pour autant délaissées et demeurent bien vivantes et novatrices, enseignées avec rigueur et passion et par des enseignants tous diplômés du Ministère de la Culture.

Cette plaquette se présente comme un guide du conservatoire municipal de musique et d'art dramatique, précisant l'organisation de ses enseignements, sa vie, ses modalités d'accès. Elle détaille aussi les activités au sein de chacune des vingt-cinq disciplines proposées. Une fois ce guide refermé, la suite vous appartient : de l'apprentissage à la pratique de la musique ou du théâtre, c'est à vous de jouer!

JEAN-PAUL ALIMI

Directeur Officier dans l'ordre des arts et des lettres

LE CONSERVATOIRE : UNE VÉRITABLE ÉCOLE

Créé en 1990, par le conseil municipal, le conservatoire municipal de musique et d'art dramatique de Saint-Laurent-du-Var (CMMAD) est ouvert à un large public et accueille les enfants scolarisés, dès l'âge de 6 ans. Tout en restant axé sur les pratiques amateurs d'excellent niveau, le CMMAD assure une formation qui s'étend des apprentissages initiaux aux perfectionnements ouvrant des débouchés éventuels sur des professions artistiques, en collaboration, notamment, avec le conservatoire national à rayonnement régional de Nice.

Avec une vingtaine de disciplines individuelles ou collectives et près de 500 heures de cours hebdomadaires assurés par des enseignants, dont la plupart possèdent des certifications du ministère de la culture (Diplômes d'Etat ou Certificats d'Aptitude), le CMMAD de Saint-Laurent s'est imposé, au fil des années, comme une véritable « école ». Cette dernière remplit l'ensemble des missions traditionnelles d'enseignement artistique spécialisé territorial, sur le plan musical et théâtral.

Par ailleurs, les cursus d'études mis en œuvre par le CMMAD, sont largement inspirés des schémas d'orientation pédagogiques proposés par le ministère de la culture pour les enseignements de la musique et du théâtre.



ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MUSIQUE

Les études sont organisées en trois grands cycles, plus une période d'« initiation », pour les enfants de 6 ans scolarisés au cours préparatoire de l'éducation nationale. Chaque cycle est constitué de 2 à 5 années d'études, comprenant des cours individuels d'instrument ou vocaux, une discipline théorique collective dite « Formation Musicale » et des « pratiques collectives » (orchestres, ensembles divers instrumentaux ou vocaux,...). Ainsi, l'élève peut trouver son propre rythme d'apprentissage en fonction de ses capacités et de ses qualités personnelles. A la fin de chaque cycle, l'examen de passage au cycle supérieur est obligatoire.

Cycle initiation « Musique »: Les classes d'initiation consistent en un cours collectif d'initiation et de sensibilisation à la musique sous tous ses aspects avec une séance hebdomadaire d'une heure. Il peut faire appel à la voix, au geste et à divers instruments (percussions digitales, flûtes à bec, chant en groupe...).

Cycle 1 (3 à 5 ans d'études): il peut constituer le début d'études longues, mais aussi une fin en soi, le temps pour un élève d'une expérience brève, mais déterminante dans son approche de la pratique artistique. Deux cours/semaine = instrument ou voix + FM (Formation Musicale) avec Chorale (2 à 3h de cours par semaine)

Cycle 2 (3 à 5 ans d'études): il peut être lui aussi considéré comme une étape ou un aboutissement dans le cadre des études. Cette deuxième phase qui s'inscrit dans le prolongement du premier cycle et permet d'approfondir, de développer, d'affiner et de consolider les acquis, est validée par le Brevet de fin de 2ème cycle. Deux à trois cours/semaine = instrument ou voix + pratique d'ensemble + FM avec Chorale (3 à 4h de cours par semaine)

Cycle 3 (1 à 2 ans d'études): il est réservé à un enseignement spécialisé destiné à des amateurs de haut niveau. Il est validé soit par le Certificat d'Etudes Musicales pour la fin du cursus d'études. Deux à trois cours/semaine = instrument ou voix + pratique d'ensemble + FM avec Chorale 3 à 4h de cours par semaine)

MUSIQUES ACTUELLES: « La Villa », Espace municipal rattaché au Conservatoire

« La Villa » est un espace municipal, rattaché au Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique. Il est ouvert aux enfants et jeunes à partir de 6 ans jusqu'à 26 ans. Les adultes de plus de 26 ans pourront être accueillis dans la limite et la mesure des disponibilités des classes et des disciplines.

Sa mission principale est de permettre l'accès des enfants, des jeunes et des adultes à un enseignement artistique spécialisé, ainsi qu'aux pratiques culturelles amateurs musicales liées aux MAA. Cet accès prend des formes variées et passe par tous les degrés de l'apprentissage allant de l'initiation à la maîtrise des techniques, connaissances et moyens d'expressions instrumentales, vocales.

Par ailleurs, « La Villa » participe à l'activité culturelle de la commune, dont elle est un élément important de par la production, la diffusion et la création d'ensembles artistiques divers.

Plus précisément, « La Villa » est un lieu permettant:

- des cours de musiques actuelles amplifiées (MAA)
- des de cours d'instruments
- des cours de musique assistée par ordinateur (MAO)
- l'enregistrement et la production d'œuvres réalisées par les élèves du conservatoire
- l'encadrement de groupes locaux de MAA inscrits en tant qu'élèves du conservatoire
- la programmation de groupes d'élèves dans l'espace extérieur attenant

Prêt d'instruments

Des instruments de musique, vents, cordes (violon, violoncelle...) sont prêtés gracieusement aux élèves en fonction des disponibilités du CMMAD.



THÉÂTRE

Le département théâtre du CMMAD est reconnu car il est assez rare de trouver, au sein d'un établissement d'enseignement artistique, une possibilité d'apprentissage de haute qualité, sous la conduite d'enseignants professionnels reconnus par le ministère de culture.

Le CMMAD propose un cursus d'études en trois grands cycles, à partir de 16 ans plus deux autres niveaux : « éveil », à partir de 8 ans et « initiation », à partir de 11 ans.

Etudes en trois cycles d'une durée de deux ans maximum chacun (qui peuvent être précédés d'une classe d'initiation)

EVEIL et INITIATION: à partir de 8 ans : 1h30 de cours par semaine

Cycle 1: à partir de 16 ans : 6h de cours par semaine

Cycle 2: 6-8h de cours par semaine

Cycle 3: à partir de 18 ans : 6 - 10h de cours par semaine

Les passages du 1^{er} au 2^{ème} cycle et du 2^{ème} au 3^{ème} cycle s'effectuent par le biais d'un examen portant sur une scène du répertoire.

L'examen de fin de troisième cycle permet d'obtenir un Certificat d'Etudes Théâtrales (CET).

LES DISCIPLINES PAR DÉPARTEMENT

LES VENTS : Clarinette - Flûte traversière - Trombone - Trompette

LES CLAVIERS : Piano - Orgue liturgique

LE CHANT: Atelier vocal - Chant lyrique - Chorale d'enfants et d'adolescents - Chorale adultes

LES CORDES : Guitare classique - Harpe - Violon - Violoncelle

LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) ET LE JAZZ

Guitare jazz - Guitare électrique - Guitare accoustique - Atelier jazz - Guitare basse Batterie - Saxophone - Ateliers MAA - Musique assistée par Ordinateur (MAO)

FORMATION MUSICALE À PARTIR DU CEI

THÉÂTRE

Eveil à partir du CE2 - Initiation à partir de la 6ème Cursus à partir de 16 ans, hors cursus à partir de 30 ans

PRATIQUES COLLECTIVES

Musique de chambre - Harmonie - Orchestre à cordes

Ensembles : cordes, vents, vocal, Musiques Actuelles Amplifiées, jazz, ensembles transversaux

Enfants et jeunes de moins de 26 ans

Elèves laurentins

Musique collective 79 € / semestre soit 158 € / an Musique individuelle 123 € / semestre soit 246 € / an Théâtre 62 € / semestre soit 124 € /an

Elèves non laurentins

Musique collective 92 € / semestre soit 184 € / an Musique individuelle 134 € / semestre soit 268 € / an Théâtre 74 € / semestre soit 148 € / an

Chorale enfant : 58 € / an

Adultes de plus de 26 ans

Elèves laurentins

Musique collective 94 € / semestre soit 188 € / an Musique individuelle 140 € / semestre soit 280 € / an Théâtre 68 € / semestre soit 136 € / an

Elèves non laurentins

Musique collective 108 € / semestre soit 216 € / an Musique individuelle 154 € / semestre soit 308 € / an Théâtre 82 € / semestre soit 164 € / an

Master-class de théâtre 57 € / semestre soit 114 €/ an

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour inscrire un élève, il faut se rendre au conservatoire municipal de musique et d'art dramatique, 177 avenue du Général Leclerc, 06700 Saint-Laurent-du-Var ou téléchargez la fiche de pré-inscription sur le site de la ville de Saint-Laurent-du-Var.

Ce formulaire est à remplir et à retourner au conservatoire municipal

- soit par voie postale à l'adresse suivante : BP 125 06706 Saint-Laurent-du-Var Cedex
- soit en le déposant directement au secrétariat du conservatoire : 177 avenue Général Leclerc
- soit en nous l'adressant par mail à : conservatoire@saintlaurentduvar.fr

Ce formulaire est une pré-inscription. Il est à remplir et à retourner au conservatoire municipal avant la dernière semaine de juillet.

L'admission des élèves se fera en fonction des places disponibles dans la discipline choisie lors de la rencontre parents-professeurs qui a lieu début septembre.

L'inscription de l'élève est effective lorsque le dossier est complet (photo d'identité, attestation d'assurance, RIB et demande de prélèvement rempli si besoin ou règlement du 1er trimestre). A l'issue de chaque rentrée scolaire, des listes d'attente sont établies pour l'admission dans certaines disciplines, dont les effectifs sont complets.

